

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 19 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 19 DÉCEMBRE 2023 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, PAUL CHAMBERLAIN, DAMIEN LAFRENIÈRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

EST ABSENT : CRAIG GABIE (MOTIVÉE)

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

-
- 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
 - 1.5 Adoption du Budget 2024
 - 1.6 Avis de motion – L'imposition des taux de taxes pour l'exercice financier 2024.
 - 1.7 Période de questions
 - 1.8 Levée de l'assemblée
-

2023-12-250

1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-12-251

1.4 **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 tel que présenté
Sous le document numéro PT242526.

ADOPTÉE

2023-12-252

1.5 **ADOPTION DU BUDGET 2024**

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
et résolue unanimement

QUE la Municipalité de Kazabazua adopte le Budget 2024 tel que présenté

SOMMAIRE BUDGET 2024			
		BUDGET 2023	BUDGET 2024
REVENUS	1		
	2		
TAXES (0,79\$ par 100\$ d'évaluation)	3	1 479 635.00	1 523 115.00
TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION	4	282 589.00	308 894.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	5	35 890.00	80 529.00
TRANSFERTS	6	312 181.00	315 240.00
SERVICES RENDUS	7	61 695.00	56 220.00
IMPOSITION DE DROITS	8	25 400.00	30 500.00
AMENDES ET PÉNALITÉS	9	0 \$	0 \$
INTÉRÊTS	10	5 000.00	5 000.00
AUTRES REVENUS	11	28 546.00	28 987.00
	12		
TOTAL	13	2 230 936 \$	2 348 485 \$
	14		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15		
	16		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	17	561 433.00	662 314.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	18	304 446.00	324 992.00
TRANSPORT	19	699 366.00	699 536.00
HYGIÈNE DU MILIEU	20	296 706.00	329 077.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	21	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	22	110 449.00	131 158.00
LOISIRS ET CULTURE	23	147 802.00	151 694.00
FRAIS DE FINANCEMENT	24	16 281.00	45 710.00
	25		
TOTAL	26	2 136 483 \$	2 344 481 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	26	-94 453.00	-4 004.00
CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES	27		
FINANCEMENT	28	40 606.00	44 221.00
IMMOBILISATIONS	29	-173 099.00	-228 499.00
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	30	509 000.00	188 282.00
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	31	-282 054.00	0.00
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALE	32	94 453 \$	4 004 \$
SURPLUS DE L'EXERCICE FINS BUDGÉTAIRE	33	0 \$	0 \$
2024 Budget augmentation		5%	

ADOPTÉE

2023-12-253

1.6

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-050 « CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 »

Avis de motion est par la présente donné par Matthew Orlando qu'un règlement portant le numéro 2024-050 « *Concernant l'imposition des taux de taxes pour l'exercice financier 2024* », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

1.7

PÉRIODE DE QUESTIONS

1.8

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h32__.

Président

Greffier



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».